

dier des troupes canadiennes en dehors de notre territoire, et que le gouvernement, en pareil cas, n'a pas d'autre pouvoir que celui que le parlement peut lui conférer, c'est-à-dire, celui de dépenser toute somme d'argent qu'il jugera à propos pour cette fin. Le point constitutionnel soulevé alors par le premier ministre ne saurait être contesté au point de vue du principe général qu'il comporte; mais des circonstances exceptionnelles peuvent se présenter dans l'histoire d'un peuple, où un gouvernement—et particulièrement un gouvernement responsable—peut assumer la responsabilité de prendre l'initiative, et espérer avec raison que le parlement, guidé par le bon sens et la loyauté de ses membres, passera ensuite un bill d'indemnité sanctionnant la mesure extra-légale prise par les ministres de la Couronne. Mais, heureusement, nos ministres n'ont pas reculé longtemps devant la proposition du chef de la gauche. Nous les avons vus, peu de temps après, après avoir correspondu avec les autorités impériales et sans doute reçu de celles-ci une dépêche à cette fin, autoriser l'enrôlement de 1,000 volontaires. C'est en présence de cet acte des ministres, que l'un des plus intimes amis du premier ministre et membre des communes, envoya sa démission comme protestation contre la ligne de conduite du gouvernement relativement à cet enrôlement. Puis, un autre ami du gouvernement, le député de Laprairie (M. Monet) a aussi déclaré, publiquement qu'il était opposé à l'enrôlement dont je viens de parler et j'ai sous les yeux l'extrait de son discours, dans lequel il fait cette déclaration. Le député de Laprairie est opposé à ce que le Canada dépense même un seul centin pour aider l'Angleterre à surmonter les difficultés dans lesquelles elle se trouve actuellement ou pour cimenter—je crois que c'est l'expression dont il s'est servi—l'union qui existe entre les deux pays. Puis, un troisième—le ministre des Travaux publics—s'est également montré très hostile à l'envoi de volontaires canadiens dans le Sud-africain, et il a déclaré publiquement qu'il n'avait consenti à cet envoi qu'avec l'entente qu'il ne serait pas considéré comme un précédent dans l'avenir. Cependant, que l'envoi du premier contingent ait été considéré comme un précédent ou non, il a été bientôt suivi par deux autres contingents, et je laisserai à d'autres mieux versés que

je ne le suis dans la langue anglaise, le soin de décider cette question. Puis, nous avons assisté, l'autre jour, dans la Chambre des communes, à un autre spectacle unique dans son genre. Nous avons vu un député nouvellement réélu, se faire présenter à l'Orateur des communes par le ministre des Travaux publics et un député qui s'était déclaré auparavant opposé à ce que le gouvernement dépensât une seule piastre pour aider l'Angleterre à surmonter ses difficultés actuelles en Afrique. Pourquoi ce député nouvellement réélu, qui avait donné sa démission de député aux communes pour protester contre la ligne de conduite tenue par le gouvernement, relativement à l'envoi de troupes canadiennes en Afrique aux frais du pays, acte dont le ministre des Travaux publics était tout aussi responsable, d'après notre système de gouvernement, que le premier ministre lui-même—pourquoi, dis-je, ce député, nouvellement réélu, s'est-il fait présenter dans la Chambre des communes par le ministre des Travaux publics et par un député qui avait menacé de démissionner, lui aussi, après avoir dénoncé des plus énergiquement la conduite du gouvernement relativement à la même affaire—c'est-à-dire, l'envoi de troupes en Afrique par le gouvernement canadien? Cependant, le ministre des Travaux publics a escorté jusqu'au siège de l'orateur des communes le député nouvellement réélu, qui venait de protester contre le gouvernement et censurer la conduite de ce dernier. Cet acte du ministre n'implique-t-il pas qu'il partage la manière de voir ou l'opinion du député que je viens de mentionner. Cette scène que je viens d'exposer est d'un caractère dont le burlesque le dispute à la plus grossière hypocrisie, et j'espère qu'elle ne sera jamais répétée dans notre parlement. Dans quelle position nous trouvons-nous maintenant? Je viens d'exposer la ligne de conduite tenue par le gouvernement actuel. Le Canada occupe-t-il présentement une position enviable comparativement à celle des autres colonies? N'est-il pas humiliant pour nous de voir qu'aucune mesure n'a été prise par la première colonie de l'empire pour assister la mère patrie dans sa présente guerre jusqu'à ce que toutes les autres colonies eussent télégraphié au gouvernement impérial leur désir de participer à la guerre Sud-africaine. Bien que le gouvernement actuel